

Communiqué de presse

Programme Soleil et Santé au travail uvex lance une campagne de prévention en partenariat avec l'association Sécurité Solaire

Spécialiste européen des équipements de protection individuelle, uvex - dont le nom a pour origine UltraViolet Excluded, équipe depuis plusieurs années l'ensemble de ses lunettes et lunettes-masques de la technologie UV400 qui bloque l'intégralité du rayonnement ultraviolet, protégeant ainsi les utilisateurs des risques d'ophtalmie et de cataracte. Particulièrement attentif à cette question de la protection solaire de celles et ceux qui travaillent à l'extérieur, uvex est partenaire officiel du programme *Soleil et Santé au Travail* porté par l'association Sécurité Solaire. Dans ce cadre, uvex apporte à l'association son expertise, des produits, une assistance logistique et, surtout, lance une campagne de prévention pour sensibiliser les professionnels en particulier du BTP et du monde agricole.



« Fidèle à notre mission « protecting people », nous sommes fiers d'accompagner l'association Sécurité Solaire - centre collaborateur de l'OMS sur la question des expositions solaires en milieu professionnel - dans une démarche de prévention, qui fait partie intégrante de notre métier de fabricant. En effet, beaucoup d'idées reçues circulent encore sur les risques solaires et il est important de combattre ces préjugés afin d'assurer la protection des travailleurs au quotidien » souligne Stéphane Nikonoff, directeur général UVEX HECKEL sas.

Rayons UV : un risque avéré pour les yeux



Les risques du soleil en milieu professionnel constituent un réel enjeu de santé publique. En effet, au sein de l'Union Européenne, près de **15 millions de travailleurs** passent au moins **75% de leur vie professionnelle à l'extérieur** et sont donc soumis au **rayonnement solaire**. Par exemple, les travailleurs en plein air tels que les agriculteurs, les jardiniers, les éleveurs, les professionnels de la construction, les personnels de stations balnéaires ou de sports sont les concernés par les **risques liés aux rayons UV solaires**. Les personnes travaillant en altitude ou sur des surfaces très réfléchissantes (neige, sable ou eau) sont également concernées par des risques d'exposition aux UV beaucoup plus élevés.

Certains d'entre eux sont aussi confrontés à une exposition au **rayonnement optique artificiel** qui peut présenter différents dangers, notamment les personnes travaillant au contact de **lampes UV** (polymérisation des colles, durcissement des encres, lampes germicides) dans le secteur médical, agroalimentaire, l'imprimerie, le soudage, le traitement des eaux ou le revêtement de surfaces.

Ainsi, les expositions fréquentes aux rayons UV, solaires ou artificiels, peuvent entraîner des **pathologies oculaires** comme la **photoconjonctivite**, la **photokératite** et accélérer la survenue de la **cataracte** ou de la **DMLA** (dégénérescence maculaire liée à l'âge), première cause de cécité dans les pays développés.

Communiqué de presse



« Lorsque l'on évoque les rayonnements UV, 95 % des personnes interrogées pensent aux problèmes de peau qui en résultent. Seuls 7 % des gens associent les rayons UV à des maladies oculaires. Pourtant, l'œil est, avec la peau, l'organe le plus sensible aux lésions provoquées par les rayonnements UV. Les rayons UV n'engendrant pas systématiquement d'effets immédiats sur l'œil, il est impératif de sensibiliser les professionnels sur le sujet. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail estime d'ailleurs que le rayonnement solaire est le 1^{er} agent cancérigène au travail » explique Valérie Muller, chef de produit uvex.

Une campagne de prévention pour contribuer au programme **Soleil et Santé au Travail** de l'association **Sécurité Solaire**

Afin d'attirer l'attention des professionnels sur les risques solaires au travail, uvex et *La Sécurité Solaire* mettent leur force en commun et lancent une **campagne conjointe de prévention**. Dans ce cadre, des documents de sensibilisation (affiches et dépliants) seront mis à disposition des distributeurs et des entreprises. Des sessions d'information et des ateliers sur la protection des yeux seront également organisés au sein d'entreprises et d'instituts de formation.

Pour rendre davantage concrets l'impact des rayons UV sur les yeux, uvex a également développé une lunette d'impression 3D simulant les effets d'une cataracte. En effet, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que **20% des cas de cataracte pourraient être évités** en se protégeant correctement les yeux des UV.



Enfin, une convention sur le thème de la sécurité et de la santé au travail pour les professionnels de la construction sera organisée à Paris le 13 avril au cours de laquelle seront présentées des innovations permettant de réduire les risques dans ce secteur encore très touché par les accidents de travail. Celle-ci regroupera une vingtaine de responsables sécurité des grandes entreprises du secteur.

« Je suis particulièrement heureux qu'uvex, véritable expert de la protection oculaire, soutienne le programme *Soleil et Santé au travail* et s'engage à nos côtés pour sensibiliser et mieux protéger celles et ceux qui travaillent à l'extérieur. Pour ces derniers, il est bien documenté que les risques de cancer cutané mais aussi de pathologie oculaire comme la cataracte sont largement augmentés » souligne Pierre Césarini, directeur délégué de *La Sécurité Solaire*.

[Lien pour télécharger les visuels HD et les documents de sensibilisation](#)

Communiqué de presse

À propos d'uvex :

UVEX WINTER HOLDING GmbH & Co. KG réunit trois entités au rayonnement international : le groupe **uvex safety** (avec les marques uvex et Heckel (chaussures de sécurité), le groupe **uvex sports** (avec les marques uvex sports et Alpina), et **Filtral**.

Le groupe uvex est représenté dans **22 pays par 49 filiales**, la majorité de sa production est en Allemagne. Deux tiers des **2 900 collaborateurs** sont basés en Allemagne. uvex est partenaire du sport de compétition à l'échelle mondiale en tant que fournisseur d'équipements de protection pour les équipes et les athlètes de haut niveau. La devise "protecting people" est au cœur des activités de l'entreprise. uvex développe, fabrique et distribue des produits et des services dans le domaine de la protection de l'homme au travail, dans le sport et les loisirs.

A propos de l'association Sécurité Solaire et du programme Soleil et Santé au travail

La Sécurité Solaire, créée en 1994, centre collaborateur de [l'Organisation Mondiale de la Santé](#) depuis 1996, a pour objet la sensibilisation et l'information de la population sur les risques pour la santé liés aux « surexpositions » aux UV solaires et artificiels. Présidée par le professeur Marie-Thérèse Leccia, l'association est signataire de conventions avec le Ministère de la Santé, l'Institut National du Cancer (INCa), des Agences régionales de santé, Météo France, Elle sensibilise le grand public (Météo UV), les plus jeunes [en milieu scolaire](#) et [périscolaire \(Vivre avec le Soleil\)](#) et enfin, [celles et ceux qui travaillent dehors](#).

[Le programme Soleil et Santé au travail](#), mené en partenariat avec l'INSERM, la Fondation Bordeaux Université, Les entreprises contre le cancer, le comité 92 de la Ligue contre le cancer, a pour objectif d'éclairer et mobiliser les parties prenantes (travailleurs, employeurs, médecine du travail, mutuelles, sécurité sociale, instances de santé...) :

- [une étude épidémiologique](#), dédiée à l'évaluation des parts attribuables aux expositions professionnelles des risques de cancer cutané et de cataracte sous la direction du professeur Cécile Delcourt (INSERM - U219) ;
- conception, conduite et évaluation d'actions de prévention ;
- Elaboration de guides de bonnes pratiques et de guides méthodologiques.

Plus d'informations sur www.soleil.info ou sur l'application Météo UV